



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

Déclaration de la fédération CGT équipement- environnement à la réunion du 05 mai 2009 portant sur les projets de fusion des corps de l'ensemble des catégories A, B et C du ministère.

Vous avez porté à l'ordre du jour de cette réunion les projets de fusion des corps de l'ensemble des catégories A, B et C. Celle-ci fait suite à la réunion du 23 avril 2009 sur les projets de fusion de corps de la catégorie B dite «technique».

Pour la fédération CGT équipement-environnement, ces projets de fusion et de création de corps interministériels s'inscrivent dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public.

Ils sont inacceptables au regard des missions des filières spécifiques par exemple exploitation, protection de l'environnement, météo, sécurité maritime, etc, et des fonctions des agents des corps concernés sauf à préfigurer l'extinction ou l'externalisation de missions de service public et bien évidemment la disparition des statuts particuliers, ce que la CGT ne peut cautionner.

Le projet du ministère de la Fonction Publique de réduire le nombre de corps découle directement de la mise en œuvre des réformes du gouvernement qui diminuent le nombre de fonctionnaires, accroissent la flexibilité et la mobilité imposée. Qui plus est, cette réforme se ferait a minima, sans revalorisation significative des grilles indiciaires.

Nous sommes loin des besoins et des attentes des personnels, que la CGT porte :

La fixation du SMIC à 1 600 euros bruts et un début de carrière dans la grille par niveaux de recrutement suivants :

- CAP/BEP : 1,2 SMIC soit 1 920 euros bruts,
- BAC : 1,4 SMIC soit 2 240 euros bruts,
- BAC+2 : 1,6 SMIC soit 2 560 euros bruts,
- BAC+3/4 : 1,8 SMIC soit 2 888 euros bruts,
- BAC+5 : 2 SMIC soit 3 200 euros bruts,
- BAC+8 : 2,3 SMIC soit 3 680 euros bruts.

Nous sommes loin d'un doublement de la rémunération sur la carrière que demande la CGT. Nous dénonçons que la négociation au niveau Fonction Publique ne porte pas sur l'ensemble de la grille englobant les catégories A, B et C en prenant en compte les revendications de changement de catégorie.

Nous dénonçons le chantage qui pourrait s'exercer sur les agents en les menaçant de les écarter des maigres revalorisations prévues par les discussions au niveau Fonction Publique en cas de refus de fusion des corps voulue par le ministère.

Ces projets de fusion de corps présentés comme la « grande réforme de la Fonction Publique » renforceraient la précarité dans la Fonction Publique, elles constitueraient un déclassement des agents.

La CGT se prononce pour un renforcement des garanties statutaires, le maintien d'une Fonction Publique de carrière basée sur l'égalité d'accès pour tous les citoyens par le biais des concours avec des moyens en formation. Elle est pour une réelle reconnaissance des qualifications et est opposée à toute rémunération individualisée et basée sur l'arbitraire.